

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Novembre 2021
--

1° Association USMC

Présentation par le Président et un membre de l'USMC du projet de l'USMC 2025 :

- club compte 420 licenciés (dont 31 de Méral)
- évolution du club au niveau régional
- création d'un emploi d'éducateur en CDI
- création d'une classe à horaire aménagé avec un collègue cosséen
- développement du futsal
- développement des sections féminines
- création d'un stage pendant les vacances d'avril (participation de Michel SORIN)

Budget prévisionnel 2022-2023 : dépenses : 168 000 € - recettes : 148 400 €.

L'USMC sollicite les collectivités locales pour le financement de ce projet.

Décision du Conseil Municipal en janvier 2022.

2° Aménagement de la rue Victoire Brielle : sécurisation et accessibilité

Approbation de l'avant-projet de réaménagement de la rue Victoire Brielle, établi par la SELARL KALIGEO maître d'œuvre du projet, pour un coût estimatif global de :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Etude et maîtrise d'œuvre	6 700.00 €	8 040.00 €
Travaux d'aménagement	89 200.00 €	107 040.00 €
TOTAL	95 900.00 €	115 080.00 €

Demande de financements auprès de :

➤ l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022

➤ Du Conseil Départemental de la Mayenne au titre du programme financé à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière – projets 2022

Le plan de financement est arrêté comme suit :

Origine financement	Type aide	Taux	Montant HT
ETAT	D.E.T.R - D.S.I.L	30 %	28 770.00
DEPARTEMENT	Produit amendes De police	25 %	23 975.00
	<i>Sous-total</i>		<i>52 745.00</i>
Emprunt ou fonds propres			43 155.00
	TOTAL général		95 900.00

Le conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter les co-financements et tout document pour la réalisation de ce dossier.

3° Salle de Sports : travaux d'amélioration énergétique

Le devis de la société CSC de Sillé Le Guillaume pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique (éclairage de la salle et chauffage des vestiaires) est retenu pour un montant de 22 853.76 € HT – 27 424.51 € TTC.

Demande de financements auprès de :

- l'ETAT au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 au titre du développement écologique des territoires, la rénovation thermique, la transition énergétiques
- La Communauté de Communes du Pays de Craon dans le cadre du plan de relance du Département une subvention de 10 074.97 € au titre du programme de « rénovation énergétique dans les équipements sportifs ».

Le plan de financement est arrêté comme suit :

Origine financement	Type aide	Taux	Montant HT
ETAT	D.S.I.L	30 %	6 856.00
C.C.P.C.	Rénovation énergétique	44 %	10 074.97
	<i>Sous-total</i>		<i>16 930.97</i>
Autofinancement			5 922.79
	TOTAL général		22 853.76 €

Le conseil Municipal autorise M. Le Maire à solliciter les co-financements et tout document pour la réalisation de ce dossier.

4° Vente du pavillon 6 rue des Camélias

Le Conseil Municipal décide la vente du pavillon 6 rue des Camélias au prix de 45 000 € au locataire en place.

Le bornage de ce bien sera effectué par le la SELARL KALIGEO de Changé.

Autorisation de signature de l'acte de vente en l'étude de Me MARSOLLIER-BIELA notaire à Cossé Le Vivien.

Les frais de notaire et négociation seront à la charge de l'acheteur.

5° Convention territoriale sur le Pays de Craon

Projet de convention territoriale globale sur le Pays de Craon, devant être signée entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Craon. La Convention territoriale globale remplacera le contrat enfance jeunesse élargie avec d'autres actions.

Considérant que ce document, en cours de rédaction, n'a pas été transmis à la Commune par la CAF, il ne peut être présenté au Conseil Municipal. Report à une date ultérieure la validation de cette convention.

6° Adressage

Vu la demande de M. TARTAR Laurent, propriétaire de la parcelle cadastrée section D n° 381 rue de la Maison Neuve sollicitant l'adressage de ce terrain.

Attribution du numéro « 2c » à la parcelle cadastrée section D n° 381.

7° Remboursement de frais des Elus

Décision de remboursement à M. JULIEN David (246.10 €) et Mme LABBE Nathalie (255.90 €) Adjoints, les frais de transport et de séjour engagés à l'occasion de leur participation au Congrès et Salon des Maires à PARIS les 16-17-18 novembre 2021.

Remboursement à Mme LABBE l'achat de petits équipements (74.95 €) de décoration des locaux et des tables de la cantine pour le repas de Noël.

8° Tarifs 2022

Maintien des tarifs 2021 en 2022 des locations des salles St Pierre, St Charles et salle de sports.

9° Budget principal

Décision modificative d'ouverture de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement (transfert de crédits en interne sans modification du budget global)

10° Commissions

Commission Animation

Présentation du programme des activités de la semaine olympique du 24 au 29 janvier 2022 sur le thème « le sport pour l'environnement et le climat ».

Le coût des animations est estimé à 3 333.40 €.

Une demande de subvention sera déposée au Conseil Départemental de la Mayenne.

Projets 2022 : course cycliste le 8 mai, journée olympique pour les familles le 25 juin, journée olympique avec l'école début juillet, Festivités de la rentrée le 3 ou 10 septembre

Conseil Municipal des Jeunes

Le 23 novembre préparation des décorations de Noël pour le 4 décembre

Repas de Noël à la cantine : le 17 septembre

11° Questions diverses

Projet de construction de logements locatifs par Mayenne Habitat

Visite de pavillons construits dans plusieurs communes.

Voirie-Elagage de la voirie

Broyage des accotements des chemins ruraux : deux passages par an

Ressources Humaines

Recrutement de M. BEUCHER Aurélien adjoint technique au 1^{er} décembre 2021

CIAS - Référents crise sanitaire

Désignation de référents : MM CHAMARET – GARBE – GAUME - BOURGUILLEAU